



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON D'OZOIR LA FERRIERE
COMMUNE DE FERRIERES-EN-BRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération :
D-07102022-1

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi sept octobre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire Mairie Annexe- Salle Rothschild, 24 Rue Jean Jaurès à FERRIERES EN BRIE, sous la présidence de Madame MUNCH Mireille, Le Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 23**

Date de convocation du : 30 septembre 2022

Présents : 19

Présents : Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire

Votants : 22

Objet :

Formant la majorité des membres en exercice

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Modification de la
délibération D-
05062020-2 relative à la
composition des
commissions
municipales

Absent (s) représenté (s) : Monsieur CLARISSE Florian a donné pouvoir à Monsieur GOMES Thierry, Madame COQUILLE Sophie a donné pouvoir à Madame BELTRAMO Claire, Monsieur ATRIDE Edie a donné pouvoir à Monsieur ROI Mehdi

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) : Monsieur CIGLAR Stéphane,

Secrétaire de Séance : Monsieur Alain BOURDAUX est désigné pour remplir cette fonction

Exposé de MADAME LE MAIRE,

MADAME LE MAIRE informe que suite à la démission de Monsieur Nicolas ISNER en date du 12 novembre 2021, il est nécessaire de modifier la délibération D-05062020-2 portant désignation des membres des commissions Municipales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération D-05062020-2 afin que Madame Sophie COQUILLE intègre les commissions suivantes en remplacement de Monsieur Nicolas ISNER :

- Commission Travaux BATIMENTS/Voirie Réseaux Divers/SDESM/NTIC/Communication Technique
- Commission Sécurité biens et des personnes/ Circulation/ Transports

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L 2121-33 et L2121-22 et suivants ;

VU la délibération D-05062020-2 du Conseil Municipal du 5 juin 2020 relative à la désignation des membres des commissions municipales ;

CONSIDÉRANT qu'en application de la clause générale de compétence (art L2121-29), cette désignation relève du Conseil Municipal

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement du poste vacant dans les commissions énumérées ci-dessus ;

CONSIDÉRANT la demande de Madame Sophie COQUILLE d'intégrer ces commissions ;

ENTENDU l'exposé de **MADAME LE MAIRE**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour :

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification de la délibération D-05062020-2 du 5 juin 2020 relative à la désignation des membres des commissions municipales.

ARTICLE 2 : DESIGNÉ comme suit, le représentant de la liste Ferrières Autrement appelé à siéger au sein des commissions suivantes :

Commission Travaux BATIMENTS/Voirie Réseaux Divers/SDESM/NTIC/Communication Technique :

Liste Ferrières Autrement :

- Sophie COQUILLE

Commission Sécurité biens et des personnes/ Circulation/ Transports

Liste Ferrières Autrement :

- Sophie COQUILLE

ARTICLE 3 : DIT que la composition des autres commissions figurant dans la délibération D-05062020-2 demeure inchangée.

Pour 22 : Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an et susdits, suivent
au registre les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Ferrières-en-Brie (Seine et Marne),
Le 7 octobre 2022

Le Maire,



Mireille MUNCH

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour
Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN,
43, rue, Général DE Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et sa transmission
aux services de l'Etat ou aussi par l'application Télérecours
citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **01 OCT. 2022**

et affichage du : **14 OCT. 2022**

Le Maire,



Mireille MUNCH